



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

**Autorisation de signature - Convention de raccordement du réseau d'assainissement de la  
Commune DIVAJEU à la station d'épuration des eaux usées de CREST**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Une partie des eaux usées des communes de DIVAJEU se rejette à la STEP du Crestois afin d'y être traité.

Une convention entre la CCCPS et la commune de DIVAJEU datant de 2012 permettaient de fixer les conditions techniques, administratives et financières de ces raccordements. Cette convention s'appuyait sur l'ancienne DSP de la STEP du Crestois.

Avec la nouvelle DSP il convient d'actualiser cette convention.

L'impact des déversements de la commune de DIVAJEU est recensé dans le tableau ci-dessous :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

<b>DIVAJEU</b>		
	<b>ANCIENNE CONVENTION de 2012 avec actualisation des tarifs 2019</b>	<b>PROJET CONVENTION avec tarif SUEZ de 2023</b>
SUEZ	PF: 35,02€ et PV: 0,44€/m3	PF: 34,57€ et PV: 0,39€/m3
CCCPS	PF: 5€ et PV: 0,084€/m3	PF: 8€ et PV: 0,1228€/m3
Nbr Abonnés	74	74
Volume annuel (M3)	6000	6000
Part fixe CCCPS	370,00 €	592,00 €
Part Variable CCCPS	504,00 €	736,80 €
Total CCCPS par an	874,00 €	1 328,80 €
Part fixe SUEZ	2 591,48 €	2 558,18 €
Part variable SUEZ	2 640,00 €	2 340,00 €
Total SUEZ par an	5 231,48 €	4 898,18 €
<b>TOTAL DU PAR LA COMMUNE par an</b>	<b>6 105,48 €</b>	<b>6 226,98 €</b>

## II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention entre la commune de DIVAJEU, SUEZ et la CCCPS.

## III. Visas

VU le code Général de Collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission du 22 février 2023

CONSIDERANT les déversements d'eaux usées de la commune de DIVAJEU dans la STEP du Crestois ;

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de raccordement du réseau d'assainissement de la Commune DIVAJEU à la station d'épuration des eaux usées du Crestois,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents à cette délibération.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Projet de convention avec la commune de DIVAJEU.

Jean Pierre POINT  
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

